

V - L'élève externe

Les élèves externes souhaitant déjeuner au self peuvent le faire au tarif (2019) de 4.15 € le repas. Le badge de l'élève doit présenter un crédit équivalent au minimum à un repas pour que celui-ci puisse accéder au self.

Les élèves demi-pensionnaires 4 jours peuvent, si besoin, prendre un repas le jour où ils ne mangent habituellement pas à ce tarif externe de 4,15 €.

Le badge peut être rechargé à partir d'une borne située dans le hall du bâtiment T, par carte bancaire sur internet (voir page 5 du livret), et par chèque ou espèces à l'intendance du lycée.

Le montant disponible sur le badge est valable d'une année sur l'autre. Il est remboursé à la famille sur simple demande accompagnée d'un relevé d'identité bancaire en cas de départ définitif de l'élève.